

2023/125



DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY
ARRONDISSEMENT DE CAHORS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 125

Arrêté municipal portant fermeture d'une aire de jeux

Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)

Vu les articles L.2212-1 à L.2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire ses pouvoirs de Police ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le décret n°96-1136 en date du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux ;

Considérant que les équipements de loisirs implantés dans l'aire collective de jeux « rue de la Piscine » présentent une non-conformité ou un danger pour l'utilisateur ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des administrés, et notamment des enfants, sur le territoire communal ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'aire de jeux situé rue de la Piscine est fermée et son accès est interdit au public, à compter de ce jour.

ARTICLE 2 : Afin de sécuriser et d'interdire l'accès sur le site ; une signalétique sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la commune de Limogne en Quercy et Monsieur le Commandant de la communauté de Brigades de Gendarmerie, sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présente arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 02/08/2023,

Affiché le 02/08/2023

Publication registre le 02/08/2023

Le Maire,
Jean-Claude VIAL

